

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DE RÈGLEMENT 2020-429**

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 mai 2020, le conseil a adopté le règlement suivant:

- *Règlement 2020-429 décrétant une dépense et un emprunt de 3 155 000 \$ pour la revitalisation du Centre-Ville phase 1 modifié par la résolution 2021-03-6977 du 22 mars pour un emprunt de 3 043 947 \$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 152 197 \$.*

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé en date du 26 mars 2021 le règlement no 2020-429.

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Beauceville, ce 22 mars 2022.



MÉLISSA RODRIGUE, Ass. Greffière